

MSA: SEULS LES ADMINISTRATEURS SONT BIEN PROTÉGÉS !

Lorsqu'ils sont en mission au titre de la MSA, les administrateurs sont couverts contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Le sénateur Doublet voudrait que les délégués cantonaux et autres représentants des échelons locaux soient ainsi protégés. On verra après les élections, avait répondu le ministre de l'agriculture (Rép. Min. Agri. JO Sénat 13/01/05).

EFFERVESCENCE DANS LE DROIT RURAL

La presse syndicale agricole raconte que les journées de Droit rural de Poitiers des 27 et 28 janvier derniers ont connu un succès énorme puisque 450 juristes y étaient inscrits. « L'amphithéâtre était plein à craquer » mais « les interventions ont beaucoup insisté sur les grandes incertitudes qui restent à lever ». Inutile de dire que Me Petit-Lebon, avocate parisienne, a fait sursauter plus d'un juriste quand elle a signalé que le contrôle des structures vivait ses dernières heures car probablement non conforme à la nouvelle réglementation communautaire agricole. Quant aux Safer, encore une fois un particularisme bien français, a signalé en préambule Francis Roussel, elles ont du souci à se faire. En effet, le juriste a précisé que les DPU ne pouvaient suivre les rétrocessions de terre ... Si les organisateurs ne comprenaient pas l'absence de représentants du ministère de l'agriculture, la liste des participants ne mentionnait pas non plus de représentants agriculteurs de la FDSEA de la région à l'inverse de la Confédération paysanne et Coordination rurale.

LE REMEMBREMENT PAS A N'IMPORTE QUELLE CONDITION ...

REVUE DE DROIT RURAL janvier fait part de quelques arrêts de Cour d'appel concernant le remembrement. Le délai de recours contentieux contre un arrêté préfectoral ordonnant le remembrement commence à courir dès les formalités de publicité. D'autre part, il ne peut y avoir modification du périmètre de remembrement sans enquête publique préalable. Enfin, la présence du géomètre expert suffit à rendre caduques les délibérations de la commission départementale d'aménagement foncier suite aux réclamations formulées par les propriétaires ...

LA SAFER QUAND C'EST TROP CHER !

Un propriétaire de terres à vignes en Champagne avait trouvé acheteur pour 1 ha 20 a et 20 ca pour la somme de 824 596 €. Arguant du déséquilibre économique entraîné dans la région et de l'incompatibilité avec la politique des structures, la Safer a fait une proposition à 549 731 €. Le propriétaire a saisi la justice pour obtenir la révision du montant proposé. Le tribunal doit faire précéder sa décision d'une expertise, a estimé la Cour d'appel de Reims (LA SEMAINE JURIDIQUE NOTARIALE ET IMMOBILIERE 21/01/05).

UNE NOUVELLE ASSOCIATION D'ÉLEVEURS.

Après AEB en Bretagne, les éleveurs aquitains se sont dotés d'une association pour pouvoir librement acheter leurs médicaments vétérinaires en Espagne tout en respectant scrupuleusement 3 points (équivalence de produit existant en France, registre et visite d'élevage).

La DSV des Pyrénées-Atlantiques s'oppose à ces pratiques, estimant même au cours d'un reportage effectué par FR3 Aquitaine que les éleveurs vont en Espagne acheter des médicaments vétérinaires comme ils achètent du pastis. Les autorités

du département vont jusqu'à nier la jurisprudence d'un arrêt de la Cour d'appel de Rennes. Le directeur du cabinet du préfet des Pyrénées Atlantiques ayant indiqué au président d'Audace que l'arrêt de Rennes n'était valable que pour la Bretagne !

Lors de l'AG constitutive AES (Association des Eleveurs Solidaires), un éleveur a précisé que le but de l'association, indépendante politiquement et syndicalement, était la pérennité des élevages. En effet, les charges d'exploitation sont à la hausse quand les cours sont à la baisse. Ne voulant nullement la disparition des vétérinaires, il leur a demandé d'être simplement à la hauteur des prix pratiqués dans l'Espagne toute proche.

Les autorités locales sont en droit de vous attaquer mais vous ne risquez rien, a martelé le président d'Audace. Celui-ci conseille même aux éleveurs de réclamer devant le tribunal administratif le préjudice lié au différentiel de prix des médicaments de part et d'autre de la frontière pendant les 3 années antérieures et l'année en cours, comme le prévoit la loi.

Par ailleurs, l'association s'apprêterait fort justement à attaquer en justice L'ÉLEVEUR LAITIÈRE pour ses propos plus que déplacés envers les éleveurs qui se fournissent en médicaments vétérinaires en Espagne (cf Argos janvier). Comment les éleveurs peuvent-ils être abonnés à une revue qui les culpabilise ?

REFAGRI : POUR GAGNER DU TEMPS ET DE L'ARGENT.

Si l'on ne parle jamais assez de ceux qui apportent un réel service aux agriculteurs, on ne salue également pas assez les initiatives féminines en agriculture. Brigitte Le Cornet, femme d'éleveur, a créé en 1997, une société de services dont le but est de « lutter contre les marges considérables » ou comment améliorer les achats des agriculteurs. Se défendant d'être un groupement, une centrale d'achat ou une coopérative », Refagri est en quelque sorte un bureau d'achats.

L'agriculteur gagne du temps puisqu'un simple coup de fil à Refagri et cette entreprise recherche le produit et la qualité au meilleur prix. Celui qui confie ses achats à Refagri économise donc sur les produits pétroliers, phytos, semences, produits d'élevage, matériaux de construction, litière, matériel et outillage, etc. La liste n'est pas exhaustive. Travaillant principalement sur le grand ouest, Refagri répond à toutes demandes géographiques et fonctionne sur la base d'une cotisation annuelle de 54,70 € TTC et d'un pourcentage sur les ventes.

Entourée de Karine et Marie Christine, Brigitte Le Cornet est une vraie battante qui gagne à être connue (tel : 02 96 76 63 52).

ARGOS...Tél. : 02 41 73 01 34 - Portable : 06 81 61 21 17

Fax : 02 41 36 08 09

e-mail : ARGOS.Laluc@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Guy Laluc - Conception et impression : Atlantique Graphic - CPPAP : 72955 - Reproduction interdite.

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à ARGOS Communication Agricole, au prix de 47 € les 11 numéros.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Je joins un chèque à l'ordre de

Argos Communication Agricole

Espace Performance - 42 avenue du Lac de Maine - 49000 Angers

N.B. Un justificatif vous sera envoyé en retour.